



L'ÉCOLE PANAFRICAINNE DE LA PAIX

Le projet d'**Ecole Panafricaine de la Paix** a pour ambition de répondre à trois attentes majeures :

- L'implication de la Côte d'Ivoire, par le biais de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, dans la recherche, la sauvegarde, le maintien et la promotion de la paix en Afrique et dans le monde.
- La création, au sein de la Fondation FHB, d'un centre de formation et de recherche de haut niveau sur la Paix.
- La coopération internationale pour la culture de la paix, en mettant en relation différents partenaires, qu'il s'agisse d'organisations internationales telles que l'Union Africaine, l'UNESCO, d'universités, de centres de recherche.

Cette Ecole permettrait de renforcer les capacités de décideurs politiques, économiques, culturels, religieux et militaires ; d'acteurs de la société civile, de groupes de personnes ou d'institutions désireuses de se former à la culture de la paix. Dans le cadre du projet, une proportion de femmes au moins égale à celle des hommes est à prévoir. Cela se justifie par le rôle important de la femme au sein de la famille et de la société pour inculquer, notamment aux enfants, les valeurs de la paix et de la citoyenneté.

La présente note d'information fait le point sur l'état d'avancement du projet d'Ecole Panafricaine de la Paix, sous l'égide de l'Union Africaine, de l'UNESCO et du Gouvernement de Côte d'Ivoire.



I- HISTORIQUE DU PROJET

1.1 La recommandation du Réseau des fondations et institutions de recherche

Les 20 et 21 septembre 2013, au siège de l'Union Africaine, 45 fondations et institutions de recherche ont créé, sous l'égide de l'Union Africaine et de l'UNESCO, le Réseau des fondations et institutions de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique.

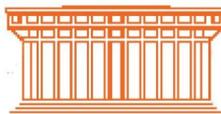
Lors de leur réunion tenue à Yamoussoukro du 21 au 23 septembre 2014, à l'occasion de la célébration des 25 ans de la naissance du concept de culture de la paix, ce Réseau a recommandé à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, de créer en son sein un Centre panafricain de haut niveau, placé sous l'égide et avec la coopération et le soutien de l'UA et de l'UNESCO.

1.2. La décision de l'Union Africaine

C'est ainsi que l'Union Africaine, lors du 24^{ème} Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements, tenu les 20 et 21 janvier 2015 à Addis-Abeba, a adopté, au titre des points proposés par les États membres, la décision n° Assembly/Dec. 558 (XXIV) point G : 22 (ii) qui demande à la Commission de l'Union Africaine « d'étudier, avec l'UNESCO et le Gouvernement de Côte d'Ivoire, la possibilité de créer une « École de la paix ».

1.3. La résolution du Conseil Exécutif de l'UNESCO

La création d'une « Ecole de la Paix », dénommé « Centre Panafricain de Haut Niveau de Formation et de Recherche pour la Culture de la Paix », point présenté par la Côte d'Ivoire à la 197^{ème} session du Conseil Exécutif de l'UNESCO tenu du 07 au 22 octobre 2015, a été adopté, à l'unanimité des membres du Conseil Exécutif.



Dans la décision, le Conseil Exécutif :

- prend note de la création du Centre à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) sous l'égide de l'Union Africaine et de l'UNESCO ;
- demande à la Directrice générale de prendre les mesures appropriées et de mettre en place des mécanismes pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- recommande à la Conférence générale d'adopter la création du Centre à sa 38^{ème} session en novembre 2015 ;
- recommande à la Conférence générale de déléguer au Conseil Exécutif, l'autorité, les prérogatives pour la création du Centre comme Centre de catégorie 2 de l'UNESCO.

Depuis l'adoption de ces décisions et résolutions, la mise en œuvre effective du projet a été engagée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

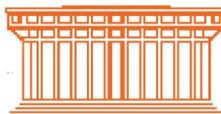
II- L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

2.1. La réunion technique tripartite

En exécution de cette décision de création de l'Ecole de la Paix, le Gouvernement ivoirien a organisé les 21 et 22 mai 2015 à Abidjan, une réunion technique tripartite (Côte d'Ivoire-Union Africaine-UNESCO) qui a élaboré :

1. la note conceptuelle du projet ;
2. la stratégie et les mécanismes de son financement ;
3. la feuille de route pour son exécution ;

Un comité de pilotage a été mis en place à l'issue de cette réunion. Il est composé du ministère des Affaires étrangères, du Bureau UNESCO d'Abidjan, de la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO et de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix. Il est chargé notamment de désigner un comité scientifique qui comprendrait un expert de haut niveau par région africaine ; et d'élaborer les termes de référence de l'étude de faisabilité de l'Ecole de la Paix.



2.2. Le financement de l'étude de faisabilité

L'étude sera réalisée par trois consultants (un anglophone et deux francophones) pour une durée de deux mois. Elle nécessite un budget de 35 000 dollars (USD) qui sera donné par le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Une communication a été introduite en Conseil des ministres le 20 janvier 2016.

2.3. La sélection des consultants

L'UNESCO a procédé à une consultation restreinte qui a permis de sélectionner trois consultants. Ont été retenus :

M. Olusegun AKINSANYA, Nigérian, Directeur régional de l'Institut pour les Etudes de Sécurité (Addis-Abeba).

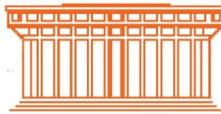
M. Simon AKINDES, Béninois, Professeur associé de Droit et Science Politique à l'université de Wisconsin-Parkside (Etats-Unis).

M. Mathieu Lou BAMBA, Professeur de Philosophie à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Secrétaire général de la Commission nationale UNESCO (Côte d'Ivoire).

III- LES DILIGENCES A EXECUTER

3.1. L'atelier de validation de l'étude de faisabilité

Dès que les consultants auront achevé l'étude de faisabilité, un atelier de validation se tiendra en Côte d'Ivoire en juin 2016. Le dossier de faisabilité validé sera remis au Gouvernement ivoirien pour adoption en Conseil des ministres. Puis il sera transmis à la Commission de l'Union Africaine pour validation par le Comité Technique Spécialisé des Ministres de l'Education de l'Union Africaine.



3.2. L'inscription à l'agenda de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements

Le dossier de l'Ecole de la Paix devait être soumis à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements qui se tiendra les 17 et 18 juillet 2016 à Kigali au Rwanda.

3.3. La signature de l'Accord-cadre tripartite

Un protocole d'accord de siège pour l'Ecole de la Paix sera signé entre l'Union Africaine, l'UNESCO et le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Cette signature peut avoir lieu soit à Addis-Abeba, au siège de l'UA, soit en Côte d'Ivoire.

Jean-Noël LOUCOU

Secrétaire général